

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE
C DIEUX, P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, A. KIEFFEL, Police Municipale

VILLE DE PULNOY

CR N°2009-99/SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 24 Septembre 2009

Présents : Gérard ROYER, Mmes et Mrs FEUILTAINE PICCOLI ROYER PICCOLI PERROLLAZ ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA WEHRLLEN PELTIER CASTELA SIMON KERE GEORGES CHABOD FROMENT DUSSIAUX MASSON DEVITERNE GOUDOUT MICHEL JACQUIER-ROUX

Excusés :

JM HEINLY a donné pouvoir à F. PEROLLAZ
P. BROUSSIER a donné pouvoir à M. PICCOLI
M. VULCANO a donné pouvoir à A. ANDRE

Secrétaire : D. DEVITERNE

SUJETS TRAITES	DECISION OU SUITE
	Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à la nouvelle élue du conseil municipal, Sandrine JACQUIER-ROUX. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2009 : adopté à l'unanimité Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation
Modification des commissions municipales	Monsieur le Maire propose la nouvelle composition des commissions municipales, suite à la démission de Guy RAVENEY. Adopté à l'unanimité
Modification de la commission d'appel d'offres	Monsieur le Maire propose la nouvelle composition de la commission d'appel d'offre, suite à la démission de Guy RAVENEY. Adopté à l'unanimité.
Demandes de subventions d'associations pulnéennes : - Association Familles Rurales - Comité de Jumelage - La Boule Pulnéenne - Football-Club Pulnoy	Dominique FEUILTAINE donne lecture du projet de délibération. Adopté à l'unanimité
Demande de participation financière aux frais d'enseignement à domicile d'une famille pulnéenne	DF donne lecture du projet de délibération. NG fait remarquer que le montant de 18€ lui semble peu élevé pour le coût d'un élève de primaire. Monsieur le Maire répond que ce montant ne comprend que les voyages scolaires et la subvention à la coopérative scolaire, poratisé au nombre d'élèves. DD fait remarquer que la loi prévoit que la commune doit également prendre en charge les fournitures scolaires. GR répond que la loi n'impose aucunement une prise en charge totale des frais d'éducation. DD demande que le courrier qui sera adressé à la famille soit vraiment explicite sur ce que recouvrent ces 18€ par enfant. GR acquiesce. Adopté à l'unanimité.

<p>Demandes de subventions d'associations au titre du social communal : - France Parkinson – SOS Amitiés – Association départementale des bibliothèques et sonothèques des malades dans les établissements hospitaliers – Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles – Médecins du monde – Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques</p>	<p>MR commente le projet de délibération, concernant chaque association.</p> <p>SJR demande comment sont établis les critères de choix de versement d'une subvention.</p> <p>MR répond : il faut d'abord que l'association fasse une demande de subvention. Il faut ensuite que l'action de l'association porte sur l'aide aux personnes en précarité, en souffrance physique, et/ou malades. L'association ne doit pas moduler ses aides en fonction des ressources des individus. Il faut enfin que l'association présente son rapport financier de l'année n-1, son rapport d'activité et son budget prévisionnel. L'année n+1, si l'association présente à nouveau une demande de subvention, MR vérifie que le réalisé correspond peu ou prou au prévisionnel.</p> <p>SJR : comment la mairie fait-elle connaître aux pulnéens l'action de ces associations ?</p> <p>Monsieur le Maire répond que les délibérations sont publiques et que les élus ont un rôle de relais auprès de la population.</p> <p>MR ajoute que la mairie met à disposition du public, à l'accueil, les publications et les documentations données par ces associations.</p> <p>DD : parmi toutes les demandes de subventions qui arrivent en mairie, seules celles qui sont recevables sont-elles soumises au conseil municipal ?</p> <p>Monsieur le Maire répond qu'en effet, sont rejetées d'emblée celles qui ne sont pas accompagnées de pièces comptables, et celles qui ne représentent aucun intérêt général. Il faut savoir que les demandes sont exponentielles.</p> <p>Toutes les demandes de subventions sont adoptées à l'unanimité.</p>
<p>Demande de subvention au Conseil Général au titre de la Dotation Communale d'Investissement – programme 2010</p>	<p>DF donne lecture du projet de délibération.</p> <p>DD explique que le groupe opposition est d'accord sur le principe de cette demande de subvention car cela laisse supposer que la municipalité ira jusqu'au bout du projet de cantine scolaire pour la Masserine.</p> <p>Monsieur le Maire répond qu'il faut espérer que la démarche soit également accompagnée financièrement jusqu'au bout.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p>Dossiers de demandes de subventions de particuliers pour les économies d'énergie</p>	<p>DF donne lecture du projet de délibération.</p> <p>GR, MR et GN quittent la séance.</p> <p>DF préside.</p> <p>NG fait remarquer que beaucoup d'élus profitent de ce dispositif et se demande si les pulnéens en sont vraiment informés.</p> <p>AA répond que l'information a été donnée dans le dernier Pulnoy en Bref. Un rappel sera fait dans le prochain numéro.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p>Convention d'adhésion « prévention et santé au travail » avec le Centre de Gestion</p>	<p>Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.</p> <p>NG demande si les 220€ de l'heure ne comprennent que la visite médicale pour le personnel communal.</p> <p>Monsieur le Maire donne la parole à la Directrice Générale des Services : ce montant comprend la visite médicale + un crédit d'heures pour la prévention : suivi du document unique, audit de poste, ergonomie ...</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p>Marché de réhabilitation de l'ensemble des 4 Vents en vue de la construction d'un CLSH et d'une cantine scolaire :</p>	<p>FP commente le projet de délibération.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>

avenant n° 1 au marché n° 22/2009 lot n° 9	
Observatoire de la délinquance : convention entre le Grand Nancy et la ville de Pulnoy pour l'organisation d'échanges partenariaux sécurisés	MP explique le projet de délibération et détaille le contenu de la convention. Monsieur le Maire ajoute que le problème de la délinquance est sa difficulté d'appréhension, du fait de sa mobilité, d'où l'importance pour les communes d'échanger avec le Grand-Nancy, à travers son observatoire. NG est favorable à cet outil, à condition qu'il reste entièrement anonyme et qu'il permette de développer la prévention. Adopté à l'unanimité.
<p>L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire souhaite donner une information concernant des travaux non prévus devant intervenir sur le territoire de Pulnoy. Le gouvernement a mis en place un plan de relance, auquel a souscrit GrDF, qui propose des travaux non programmés. Il s'agit de travaux de réhabilitation et d'amélioration de dessertes de gaz.</p> <p>Monsieur le Maire a demandé, dans le cadre de ces travaux, de programmer l'enfouissement des réseaux électriques. De même, la CUGN programmera l'enfouissement des réseaux Numéricâble et télécom. La coordination des différents partenaires permettra une seule et unique nuisance pour les riverains.</p> <p>Monsieur le Maire a négocié un dispositif financier intéressant puisque l'enfouissement des réseaux électriques sera pris en charge par GrDF.</p> <p>Les rues concernées sont rue de Saulxures, rue de Nancy (enfouissement réseaux électriques), rue d'Artois, rue d'Armorique et peut-être la rue des Blés d'Or, à condition que la route ne soit pas touchée. D'autres sont prévues les années suivantes, notamment dans la vieille ville.</p> <p>Les chantiers commenceront cette année fin octobre.</p> <p>Monsieur le Maire explique que ces travaux n'ont jamais été discutés en conseil municipal mais qu'il s'agissait là d'une opportunité à saisir rapidement, pour un service aux administrés.</p>	

Fait à Pulnoy, le 28 Octobre 2009

Le Maire,

Gérard ROYER